



L'essentiel filières

#21 • MAI 2022

A LA UNE

Depuis près d'un an, ViséO multiplie ses actions à destination des adhérents et développe de **nouvelles filières à fort potentiel de création d'activité et d'emplois inclusifs** autour de l'alimentation, du numérique, de la propreté, de la mobilité, du service à la personne...

Ce nouvel Essentiel Filières est le reflet de ces nouvelles actions, un condensé de la veille stratégique réalisée ces dernières semaines, relayant des points d'actualité saillant et des articles qui nourrissent la réflexion des différents groupes de travail filières.

Au programme de cette nouvelle édition, un **dossier complet pour tout comprendre sur les nouvelles filières REP** instituées par la loi AGECE, sur lesquelles la fédération s'est fortement mobilisée ces derniers mois.

Au sommaire également, le contexte électoral qui a impliqué sur plusieurs filières un **repositionnement des organisations professionnelles**, ainsi qu'un sujet sur les **nouvelles solutions de mobilité douce**.

Enfin, vous trouverez dans cet Essentiel Filières une **synthèse des actions menées dans les différents groupes de travail**, et un résumé de **l'actualité des derniers mois**, avec une attention spécifique aux **tensions de recrutement**.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

DU CÔTÉ DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION

Filière Economie circulaire | Ateliers avec RECOVERING



Entre juin 2021 et mars 2022, la fédération a mis en place, grâce au soutien du FDI 2020, des ateliers autour de la gestion des déchets du bâtiment, avec le cabinet RECOVERING. Ces travaux ont réuni régulièrement près d'une quinzaine d'entreprises. Après une première phase de travaux, dédiée à l'évolution du marché, cinq ateliers thématiques ont été organisés autour du curage et de la dépose préservante, du tri des déchets en pied de chantier, du réemploi des matériaux, de la gestion d'une matériauthèque ou d'une déchetterie professionnelle.

Chacun des ateliers a permis de partager des retours d'expériences sur les initiatives les plus abouties sur les sujets, de faire le point sur la réglementation, sur l'état du marché, les prix, l'organisation opérationnelle, les savoir-faire, les compétences, les investissements nécessaires à leur concrétisation, les coûts et le modèle économique.

Un dernier atelier thématique a été organisé sur les **synergies possibles entre toutes les activités étudiées lors des groupes de travail afin d'en déduire un modèle économique.**

Une **journée sur site** a été organisée pour conclure les travaux, dans les locaux de l'entreprise Tricycle Environnement. L'objectif était d'une part de visiter leur matériauthèque et d'échanger sur leur activité de curage et d'autre part de présenter les outils de mise en œuvre de projets élaborés par Recovering.

A la fin de la journée les participants ont décidé de se revoir rapidement pour faire un point sur l'avancée des projets et partager leurs pratiques en matière de curage préservant.

Filière Economie circulaire | Ateliers sur le modèle économique du réemploi



La mise en place progressive des dispositions de la loi AGEC, avec des mesures incitatives autour de la commande publique, la création de fonds réemploi au sein des éco-organismes et la mise en place de nouvelles filières autour des jouets, des articles de sport et de loisir, et l'évolution des modes de consommation, modifient **profondément l'environnement du réemploi.**

Depuis le début de l'année, la fédération a mis en place des ateliers avec Utopreneurs et treize entreprises d'insertion pour réfléchir au modèle économique du réemploi dans ce nouveau contexte.

Les treize participants se sont réunis pour la première fois lors d'une réunion de lancement et se sont retrouvés deux fois lors d'ateliers animés par Utopreneurs. Un premier atelier dédié **aux évolutions du marché du réemploi** s'est déroulé le 24 mars afin de travailler **sur les opportunités et menaces** qu'elles peuvent générer pour les Ei. Le deuxième atelier du 14 avril s'est quant à lui centré sur la question de la captation des gisements.

Filière Paysage | Journées déchets verts et partenariat UNEP



Les entreprises de la filière se sont réunies **le 28 octobre 2021, sur la plateforme de compostage des déchets verts de BioYvelines Services** pour une journée sur les déchets verts.

Parallèlement le rapprochement avec l'UNEP, initié les années précédentes, s'est poursuivi. Un support de présentation de l'entreprise d'insertion du paysage a été édité et diffusé à l'UNEP afin de sensibiliser leurs adhérents. Une **convention de partenariat** entre la fédération et l'UNEP est également en cours de rédaction avec l'objectif de favoriser **l'emploi, la professionnalisation et**

l'accès à la formation des personnes éloignées de l'emploi sur les métiers du paysage.

Filière Alimentation | Circuit court et tension sur le recrutement

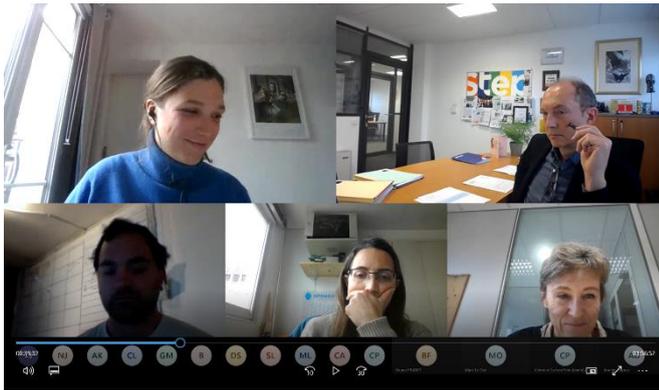
Du côté de la filière alimentaire, cinq webinaires et groupes de travail ont été organisés. Les échanges se sont structurés autour des enjeux d'approvisionnement bio et local, sur la restauration collective et la restauration en entreprise. La dernière thématique étant : « Comment favoriser un approvisionnement bio et local sur son territoire ? ».

Parallèlement, Sodexo s'est rapproché de la fédération pour la mise en place de nombreuses actions dans le cadre de la filière alimentaire (partenariats, accompagnements économiques et création de contrats passerelle). Un webinar a été organisé sur le thème des tensions de recrutement et trois régions test ont été identifiées (Occitanie, PACA et Nouvelle Aquitaine) pour la mise en place des contrats passerelle avec Sodexo pour faciliter l'embauche des salariés en insertion.

Les prochains échanges auront pour sujet : la création d'ateliers de transformation comme activité porteuse pour les Ei, les projets alimentaires territoriaux et la place de l'insertion, et enfin un recueil de fiches initiatives au sujet de viabilité économique des restaurants d'insertion.



Filière Mobilité, transport et logistique | Cycle de webinaires

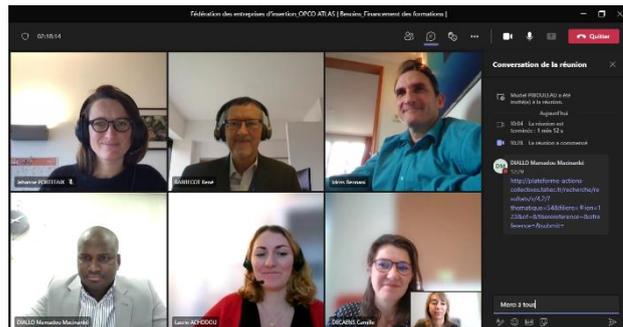


Après un travail d'identification des différentes activités dans les secteurs du transport, de la logistique de proximité et de la gestion des mobilités individuelles et collectives, nous avons lancé un cycle de webinaires, destinés à tous les adhérents. Le premier, fin 2021, portait sur les services autour du vélo et le deuxième, fin février, sur la logistique de proximité. Une trentaine d'adhérents se sent aujourd'hui concernée

par la mobilité dans leurs activités : transports routiers, entreposage, mécanique... et mobilisée dans notre filière. Le prochain webinaire aura lieu dans les prochaines semaines et mobilisera collectivités territoriales et Ei prêtes à répondre aux nouveaux besoins des acteurs publics dans le champ de la mobilité : maintenance, médiation, mise à disposition de véhicules...

Filière Numérique | Formation et activité commune

Après avoir travaillé sur les réponses aux appels d'offres des entreprises, les travaux se sont orientés sur la thématique du financement de la formation, qui est indispensable pour assurer un développement pérenne de la filière. Un argumentaire sur la formation a été rédigé et partagé lors d'un échange avec l'OPCO ATLAS. Deux chefs d'entreprises d'insertion du numérique ont pu présenter l'expertise et les besoins de formations des entreprises d'insertion. Atlas a ensuite fait différentes propositions de formations et de financements adaptés aux Ei qui ont été restituées lors d'un groupe de travail.



Les troisièmes et quatrièmes rencontres se sont concentrées sur les présentations des différentes activités des Ei et sur la réflexion de la construction de réponse à des marchés communs. L'Ei NTA qui a développé une activité de niche autour du système d'information géographique (outil de décision et de stratégie pour la gestion d'un territoire par le biais de cartographie dynamique) a par exemple partagé son expertise avec les autres adhérents.

Filière Propreté | Lancement des ateliers de travail – développement économique



Après différents échanges thématiques en visio avec les membres de la filière propreté (événementiel, services associés...), ainsi que des entretiens menés sur les sites de structures de toute la France, nous lançons un cycle d'ateliers de travail avec Kedge Business School. L'objectif est de travailler pendant trois mois de manière collaborative sur le modèle économique de l'entreprise d'insertion de la propreté, en s'appuyant sur des apports en stratégie, pilotage économique et finance. Ces temps d'échange seront fondateurs pour renforcer la coopération entre des structures hétérogènes et mener à bien les ambitions définies pour la filière.

En parallèle, nous poursuivons des temps de retours d'expérience sur des activités à forte plus-value, ou sensibles aux aléas du secteur. Le prochain devrait avoir lieu sur le nettoyage des bases de vie (bungalows de chantier).

Filière Services aux entreprises | Facility management et fonctions support



L'identification de différents champs d'activités pour les entreprises d'insertion, des prestations de fonctions support à la sous-traitance industrielle, nous a permis de publier des livrables à destination de porteurs de projet et des fédérations régionales.

Certaines activités semblent porteuses pour des structures qui étoffent leur offre de services. Nous avons ainsi organisé un échange sur les conciergeries d'entreprises il y a quelques mois, et identifiions actuellement des structures qui pourraient être ressources sur le facility management et l'offre groupée de services aux entreprises (déchets, propreté, restauration, logistique...). En parallèle, le métier de gardiennage/sécurité, particulièrement en tension, fait l'objet d'une action de plaidoyer et de transfert de savoir-faire par les premières Ei du secteur.

Filière Services à la personne | Formation et tension sur l'emploi

Les travaux de la filière services à la personne ont été lancés, avec la tenue de trois groupes de travail, la réalisation d'une fiche de décryptage du secteur et une fiche initiative sur les activités du bien vieillir. Une première rencontre a eu lieu afin de faire connaissance et d'exposer les thématiques à traiter. Le sujet qui est largement ressorti est celui de la formation (mise en place de l'AFEST, POEC ...). Dans cette dynamique, un rendez-vous avec les deux OPCO référents de la filière sont en cours d'organisation pour faciliter le financement de leurs



formations. La troisième rencontre s'est concentrée sur les tensions de recrutement de la filière. En effet, les adhérents souhaitent travailler sur une communication commune pour les prescripteurs afin de diriger les demandeurs d'emplois vers les entreprises d'insertion.

DU CÔTÉ DES FILIERES REP



La filière textile : L'agrément de l'éco-organisme prendra fin le 31 décembre 2022. Les travaux préparatoires à la rédaction d'un nouveau cahier des charges ont commencé en ce début d'année et devraient se poursuivre dans les trois prochains mois. La fédération participe activement aux discussions.

Au programme des discussions: les objectifs de la filière en termes de collecte de emploi et de recyclage, le rôle plus opérationnel de l'éco-organisme voulu par la loi AGEC, les soutiens de la filière, la mise en place d'un recyclage plus moderne, notamment grâce à l'automatisation des centres de surtri matières, la mise en place de fonds réemploi et réparation.



Les filières Emballage et Papier graphique : Un arrêté modificatif du cahier des charges est paru, instaurant deux schémas de tri des plastiques : un tri simplifié qui nécessite de repasser dans un centre de surtri et un tri en flux développement. Le tri à la résine (tri de tous les plastiques) ne sera dès lors plus possible que pour les projets engagés avant le 01/03/2022.

Par ailleurs, l'arrêté vient confier l'exclusivité de la reprise du flux développement (PET foncé, pots, parquettes, PS, ...) et du flux film à Citéo. Ce dernier aura également la possibilité de faire une offre de reprise pour les refus de tri. Ces deux dernières mesures doivent permettre à l'éco-organisme de massifier les flux afin de leur trouver des débouchés (notamment en tri chimique enzymatique) ou de développer une filière CSR (cas des refus de tri).

En parallèle des groupes de travail ont été mis en place afin de travailler au renouvellement des agréments. Des premiers éléments financiers ont été présentés par le cabinet Roland Berger qui a réalisé une étude pour le compte de la DGPR. Cette étude a été contestée par les metteurs sur le marché qui ont produit une contre-étude avec des points très discutables et qui vont souvent à l'encontre du taux de recyclage.



La filière DEEE : ECOLOGIC et ECOSYSTEM ont été réagrésés le 1^{er} janvier 2022.

L'actualité a été très orientée vers la création des fonds réemploi et réparation, que les deux éco-organismes doivent mettre en place dans les six mois suivants leur agrément.

Sur les fonds réparation, les demandes de dossier de labellisation ont été ouvertes depuis le 04/04/2022.

Concernant les collectes et le traitement, les nouveaux marchés d'ECOSYSTEM ont démarré le 1^{er} février 2022. Les opérateurs ont constaté, sur ces marchés, une amélioration de la qualité des gisements PAM, une réduction des départs de feu liée au développement de la livraison en caisses, plutôt qu'en vrac. Cependant, de nombreuses difficultés administratives ont été remontées, en lien avec le transfert vers le nouveau SAP d'ECOSYSTEM. Parallèlement les opérateurs se sont mobilisés face au choix d'Ecosystem d'imposer Trackdéchets à l'ensemble de ses prestataires, avant la fin de la période de tolérance officielle, qui court jusqu'au 1^{er} juillet 2022, et ce alors que certains opérateurs ne sont ni formés ni prêts techniquement.

En ce qui concerne la collecte : la volumétrie pour début 2022 est en baisse, le niveau attendu sera similaire à celui de 2019.



La filière des équipements d'ameublement

Pour les deux éco-organismes de la filière, l'actualité a été très marquée par leurs candidatures pour des agréments sur de nouvelles filières REP, en particulier sur les déchets du bâtiment. Cela freine un certain nombre de rencontres et de discussions liées à la REP DEA.

Eco-mobilier a lancé sur la seconde quinzaine d'avril des appels d'offres destinés à redistribuer les cartes concernant les marchés de traitement, pour les lots qui n'avaient pas obtenus de marché dit « visibilité » (soit les marchés d'une durée de six ans minimum). Il y aura des opportunités sur ces marchés, notamment sur le travail à façon.

Plusieurs comités opérationnels ont été organisés pour aborder notamment : la mise en place d'une compensation gazole pour les prestataires de collecte, le positionnement sur les nouvelles REP et la valorisation des matières.



La filière bateaux de plaisance et de sport

Agréée en 2019, l'APER monte en charge progressivement. Après avoir déconstruit et traité près de 1 300 bateaux en 2020, l'éco-organisme a presque doublé les volumes en 2021.

Dossier spécial Nouvelles REP



REP Articles de sport et de loisir | Une filière opérationnelle dans les prochains jours

La filière REP des articles de sport et de loisir (ASL) est la nouvelle filière instituée par la loi AGEC, la plus avancée. Son cahier des charges a été fixé par arrêté le 27 octobre 2021. L'éco-organisme ECOLOGIC en charge des DEEE s'est positionné et a été agréé début 2022. Les premiers marchés pour la collecte, le transfert et le traitement sont à date encore en cours d'attribution.

Il s'agit d'une petite filière représentant 186 000T de produits mis sur le marché (les filières comme les filières DEA ou DEEE représentent chacune des volumes de mise sur le marché dépassant les 2 millions de tonnes).

Produits concernés :

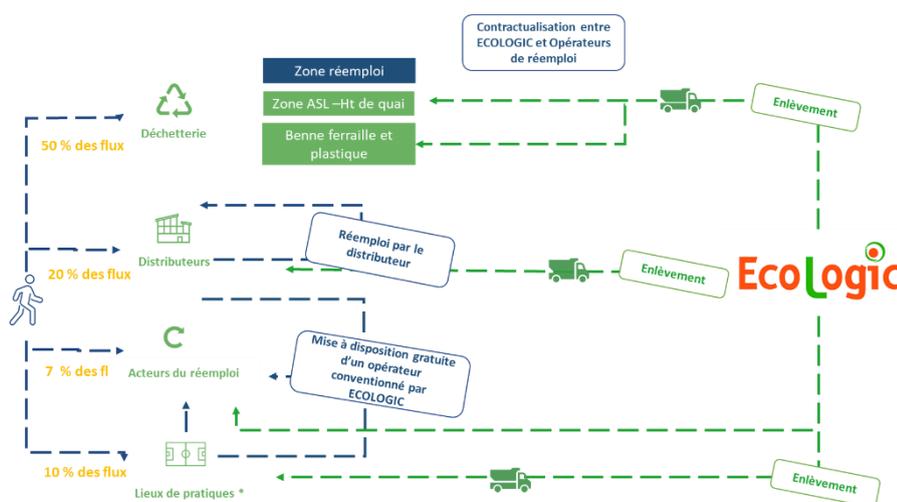
Seront concernés par la filière : les cycles et les produits destinés à la pratique sportive et aux activités de plein air ainsi que leurs accessoires. Les articles de sports et loisirs électriques et électroniques, les produits scellés au sol et les produits exclusivement destinés aux professionnels restent exclus de la filière.

Selon l'ADEME, les articles de sport et de loisir sont en majorité composés d'acier (37%) et de plastique (27%).

Organisation :

Conformément à son cahier des charges, la filière est organisée **comme une filière opérationnelle**, c'est-à-dire que l'éco-organisme pourvoit directement à la collecte et au traitement des déchets, dont il reste propriétaire, par le **biais d'opérateurs qu'il recrute via une mise en concurrence**.

Pour les articles de sport et de loisir, l'éco-organisme a mis en place le **schéma logistique** suivant :



Ce schéma repose sur un apport des produits par leur détenteur auprès de quatre points : **les déchettes, la distribution, les lieux de pratiques et les acteurs du réemploi.**

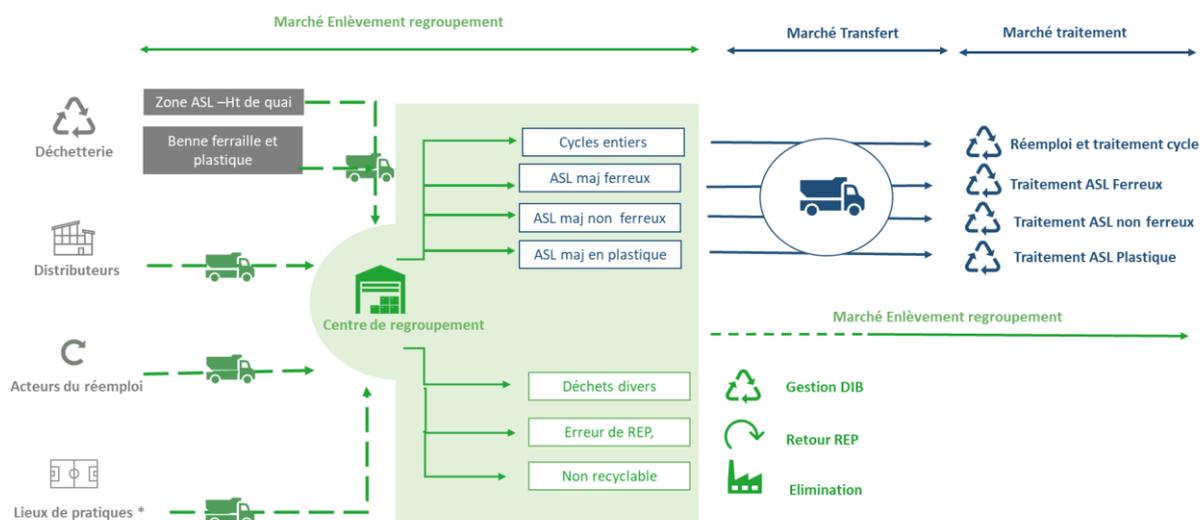
La grande majorité des apports s'effectuera auprès des deux premiers points.

Au niveau des déchettes, des contenants spécifiques devront être mis en place en haut des quais mais les articles en majorité métalliques ou plastiques non réemployables pourront être mis dans des bennes ferrailles ou plastiques.

Ali

L'ensemble des points d'apport pourront mettre à disposition les flux destinés au réemploi à des acteurs locaux de l'ESS qui auront préalablement passé une convention avec Ecologic. Il est à noter que les distributeurs ont la possibilité de garder certains produits usagés, pour les revendre directement en magasin.

La collecte, le regroupement, le transfert et le traitement depuis les points d'apports, seront effectués par Ecologic, par le biais de ses prestataires, selon le schéma ci-dessous :



Pour ce faire, l'éco-organisme a prévu de recruter des prestataires locaux selon trois lots :

- Un sur **la collecte** depuis les points d'apports, **leur regroupement et le tri en 7 flux distincts** ;
- Un marché **transfert** ;
- Un **marché de traitement pour quatre flux** : les cycles entiers, les ASL en majorité métalliques non ferreux et ferreux et les ASL en majorité en plastique. Les titulaires du lot enlèvement et regroupement auront la charge de la gestion des trois autres flux.

Aujourd'hui, seuls quatre flux sont orientés vers le traitement et un nombre conséquent de produits resteront orientés vers l'élimination, étant aujourd'hui non recyclables. C'est le cas notamment des articles en matériaux composites comme les raquettes. Des expérimentations sont en cours et de nouvelles filières destinées au traitement devraient se développer dans les prochains mois.



REP Jouets | Une filière en cours de structuration

Comme la filière ASL, la REP Jouets fait partie des nouvelles filières REP instituées par la loi AGECE. Sa mise en place a suivi un calendrier similaire. Son cahier des charges a été fixé par un arrêté du 27 octobre 2021. L'éco-organisme ECOMOBILIER en charge des équipements d'ameublements s'est positionné et est en cours d'agrément.

Il s'agit également d'une petite filière, représentant 157 000 T de produits.

Produits concernés :

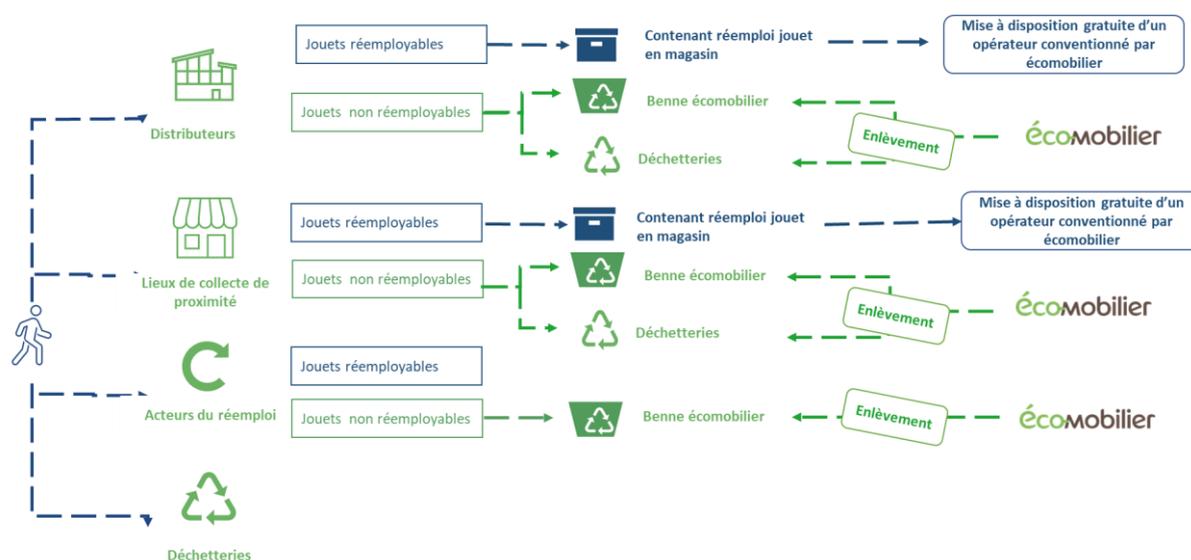
Le périmètre de la filière a été fixé par un arrêté du 22 septembre 2021. Il intègre l'ensemble des jouets, au sens de [l'article 2 du décret n° 2010-166 du 22 février 2010 relatif à la sécurité des jouets](#) c'est-à-dire les produits qui sont conçus pour être utilisés, exclusivement ou non, à des fins de jeu par des enfants de moins de quatorze ans, les puzzles et jeux de société ainsi que leurs accessoires. Les articles de dessin et d'écriture et les jouets électriques et électroniques comme les consoles de jeu, sont exclus de ce périmètre.

Selon l'ADEME, les jouets sont en majorité en plastique (70 %), ce qui pose un défi important en matière de recyclage, les plastiques ayant une recyclabilité encore faible.

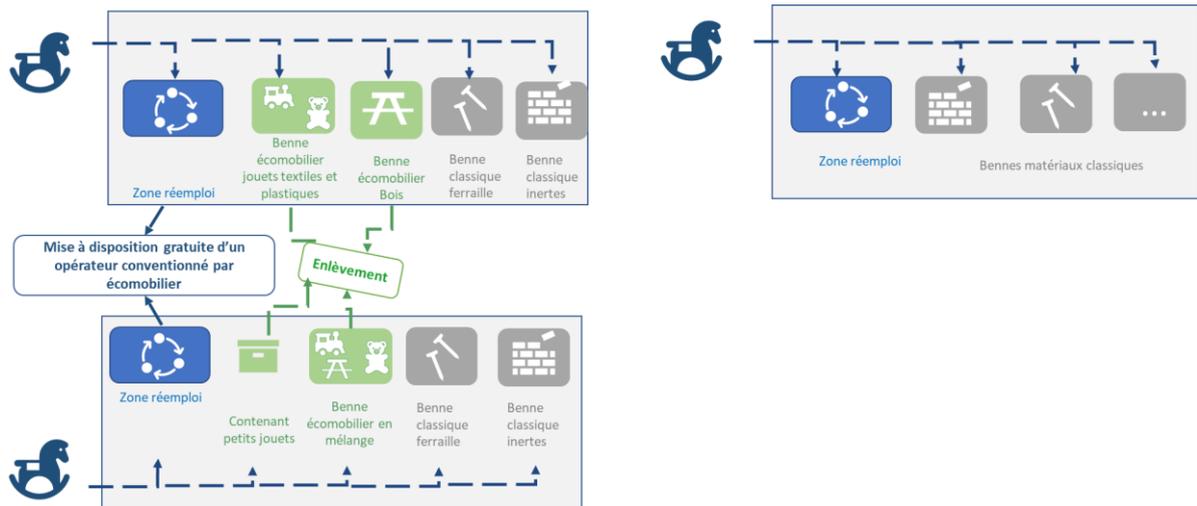
Organisation :

La filière Jouets sera une filière opérationnelle comme les ASL. Le schéma logistique précisé ci-dessous, repose sur un apport volontaire des jouets par les détenteurs auprès de leur déchetterie, des acteurs de l'ESS, des distributeurs et des lieux de collecte de proximité (comme les petits commerces, les associations...).

Chez **les distributeurs, un contenant de collecte pour le réemploi sera mis en place à l'entrée des magasins**. Ce contenant pourra être mis à disposition gratuitement auprès d'un opérateur du réemploi conventionné par l'éco-organisme. Pour les flux non réemployables, le magasin pourra soit les entreposer dans la benne Ecomobilier si elle en est dotée ou les amener en déchetterie. Le schéma organisationnel est similaire pour les lieux de collecte de proximité.



Pour la collecte en déchetterie, l'éco-organisme proposera aux collectivités plusieurs solutions en matière de consigne de tri, allant d'une orientation des jouets vers les bennes matériaux, jusqu'à la mise en place de bennes Ecomobilier mutualisées avec les autres flux gérés par l'éco-organisme (bennes Ecomobilier en mélange et benne bois.) Dans tous les cas de figure, la mise en place d'une zone réemploi pour capter les gisements est prévue.



A l'heure actuelle, l'organisation en matière de tri et de traitement n'a pas été précisée par Ecomobilier, si ce n'est qu'il va chercher à mutualiser l'enlèvement et le traitement avec les autres flux qu'il gère. Au vu de différentes expérimentations réalisées par l'éco-organisme, celui-ci devrait chercher à massifier les flux suivants : le bois, les plastiques, les ferrailles et les mousses.



REP articles de Bricolage et de jardinage | Une filière divisée entre plusieurs éco-organismes

La filière des articles de bricolage et de jardinage (ABJ) instaurée par la loi AGEC s'est mise en place de la même manière et selon le même calendrier que les précédentes. Son cahier des charges a été lui aussi fixé par un arrêté du 27 octobre 2021.

A la différence des deux REP précédentes, la REP ABJ se divise en quatre catégories, sur lesquelles plusieurs éco-organismes se sont positionnés :

- **Les outillages du peintre** : ECO DDS, déjà en charge des peintures, a candidaté pour une demande d'agrément ;
- **Les ABJ Thermiques** : ECOLOGIC a été agréé. L'éco-organisme gérait déjà les ABJ électriques et électroniques ;
- **Les autres matériels de bricolage dont l'outillage à main et les produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin** : deux catégories pour lesquelles Ecomobilier a candidaté.

Produits concernés :

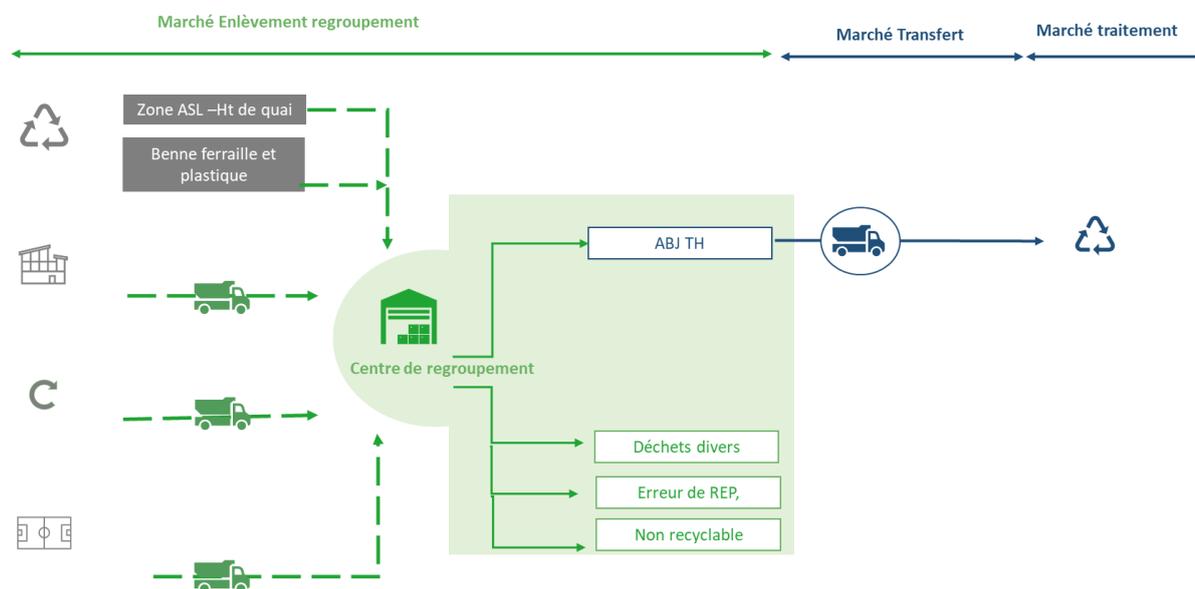
Le périmètre de la filière a été fixé par un arrêté du 22 septembre 2021, il comprend les quatre catégories précisées ci-dessus, à l'exclusion de la quincaillerie, des aménagements maçonnés et des ABJ réservés aux professionnels et ceux relevant de la REP DEEE.

Organisation :

Le schéma de cette filière sera également opérationnel. Pour les flux gérés par Ecomobilier :

l'organisation sera la même que pour la REP Jouets, expliquée précédemment. Pour les flux gérés par ECODDS : les détenteurs pourront déposer leurs produits dans des contenants spécifiques auprès d'un réseau de distributeur [REKUPO](#) ou auprès des déchetteries. ECO DDS assurera l'enlèvement et le traitement via des prestataires.

Pour les flux gérés par ECOLOGIC, l'organisation sera similaire aux ASL, mais avec la gestion d'un seul flux comme précisé dans le schéma ci-dessous



REP Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment | Les orientations du ministère en cours de concertation

La filière REP sur les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) prévue par la loi AGEC au 1^{er} janvier 2022 a été retardée d'un an. C'est une REP aux enjeux colossaux tant au niveau de sa taille, puisqu'elle représente plus 114 millions de tonnes de déchets, que par la diversité des parties prenantes et des produits qu'elle intègre.

Agréments et produits concernés :

Cette filière comprend deux catégories d'agrément. **La première concerne les produits et matériaux de construction constitués majoritairement de minéraux, et ne contenant ni verre, ni laine minérale ou plâtre**, (béton et mortier, chaux, granit, grès, terres cuites, céramiques mélanges bitumineux ...). Sur cette première catégorie, les metteurs sur le marché ont constitué un nouvel éco-organisme ECOMINERO.

La deuxième catégorie concerne les autres produits et matériaux de construction. Cette catégorie comprend une dizaine de familles de produits, **organisées en fonction de la matière principale composant le produit** (ex : produits et matériaux de construction constitués majoritairement de métal, de bois, de plâtre...). Sur cette deuxième catégorie d'agrément, trois éco-organismes sont en train de se positionner. C'est le cas d'Ecomobilier et Valdélia, déjà en charge de la REP sur les éléments

d'ameublement. Parallèlement, à l'initiative de Saint Gobain, 37 metteurs sur le marché comme Schneider Electric, Hansgrohe, l'UFME se sont regroupés pour créer un nouvel éco-organisme VALOBAT.

Reprise gratuite et tri à la source :

La loi AGECL a instauré pour cette REP le principe d'une reprise sans frais pour les déchets de construction et de démolition dès lors qu'ils font l'objet d'une collecte séparée. Un décret du 31 décembre 2021 précise la définition de cette collecte : il s'agit de trier à la source les matières précisées dans le schéma ci-dessous **entre elles**.



Les textes prévoient également la possibilité, dans certains de cas, de ne réaliser **qu'un tri simplifié**. Ce tri simplifié consiste à collecter les plastiques, les bois, fractions minérales, papier, verre, métal en mélange. Le plâtre et l'amiante quant à eux restent toujours triés et collectés séparément.

Cette exception n'est ouverte que pour **les déchetteries des collectivités dans le cadre du SPGD**, aux **entreprises du bâtiment regroupant leurs déchets sur leur installation**, aux **distributeurs assurant la reprise** et aux **chantiers dont l'emprise ne permet pas d'affecter une zone de 40 m² pour le stockage des déchets**. Cette exception n'est possible qu'à la condition que cela n'affecte pas la capacité de réutiliser, recycler ou valoriser ces produits et matériaux.

Le schéma organisationnel :

Le schéma organisationnel a commencé à être esquissé dans l'arrêté du 31 décembre 2021 et est précisé dans un projet de décret de cahier des charges en cours de publication. Cette filière sera une filière mixte, à la fois opérationnelle et financière.

Elle prévoit d'une part, que les éco-organismes aient la capacité de **pourvoir directement à la collecte séparée des déchets** par le biais de prestataires qu'elle recrutera via des marchés.

Parallèlement, le texte ouvre la possibilité d'une **couverture directe par l'éco-organisme des coûts des**

acteurs assurant la reprise des déchets faisant l'objet d'une collecte séparée, c'est-à-dire :

- Les installations qui accueillent les déchets du bâtiment apportés par leurs détenteurs, notamment les déchetteries professionnelles et déchetteries publiques ;
- Les opérateurs de gestion de déchets, auprès des entreprises du secteur du bâtiment qui regroupent dans leurs installations des déchets du bâtiment issus de leur activité ;
- Les opérateurs de gestion de déchets sur le lieu d'un chantier de construction, rénovation ou démolition, lorsque la quantité de déchets produits est supérieure à 50 m³.

Cette prise en charge se fera dans le cadre d'un contrat type précisant les modalités de la couverture des coûts y compris les coûts afférents aux opérations de collecte, les obligations en matière de traçabilité et les modalités de la collecte séparée des déchets. Le montant des soutiens financiers seront déterminés sur la base de coûts de référence.

Il faut noter deux cas particuliers en matière de soutien financier :

- Bien que la reprise gratuite soit conditionnée au tri à la source, le texte ouvre la possibilité de soutenir les coûts relatifs au transport et au traitement des déchets **en mélange**, supportés par **la collectivité**, mais sous réserve que la performance de réemploi valorisation des déchets ainsi collectés soit au moins équivalente aux objectifs fixés par le cahier des charges.
- Pour les **opérateurs de gestion des déchets** qui collectent sur chantier ou sur l'installation d'une entreprise du bâtiment qui regroupe leurs déchets, une couverture à **80 % des coûts des frais de transport**. Cette couverture se mettra en place cependant progressivement.



Concernant le déploiement de la REP, les éco-organismes devront mettre en place un maillage de points de reprise pour chaque région. Pour cela, chaque éco-organisme, devra élaborer dans les 10 mois suivants son agrément un projet de maillage établi en concertation avec les collectivités territoriales en charge du Service Public de Gestion des Déchets, les autorités compétentes ainsi qu'avec les opérateurs des installations de reprise et les représentants des organisations professionnelles du secteur de la construction du bâtiment.

Ce maillage devra permettre de garantir :

- Une distance moyenne de 10 km entre le lieu de production des déchets et l'installation de reprise. Dans les zones où la densité d'habitants et d'activités économiques est faible, cette distance pourra être élargie à 20 km ;
- Que les installations du maillage aient la capacité de reprendre l'ensemble des déchets du bâtiment ayant fait l'objet d'un tri ;
- Que la moitié des installations incluses dans le maillage à l'échelle régionale puisse reprendre également les déchets dangereux.

Réemploi et réutilisation

Le projet de cahier des charges actuellement en consultation prévoit d'atteindre en 2027 un objectif de 4% de PMCB usagés qui ont fait l'objet d'une opération de réemploi ou d'une opération de préparation en vue de la réutilisation - rapporté au gisement de référence (la quantité de déchets PMCB produite annuellement). Un objectif intermédiaire de 2 % a été prévu pour 2024. Le texte prévoit cependant que cet objectif puisse être revu en cours d'agrément.

En effet, le projet de décret prévoit la réalisation d'ici au 1^{er} juillet 2024 d'une étude sur le développement du réemploi et de la réutilisation pour évaluer l'état du réemploi par famille de produits et les mesures qui pourraient être prises. En fonction des résultats, les éco-organismes devront faire une proposition d'évolution de l'objectif et de définir des sous-objectifs par famille de PMCB que l'étude aurait identifiée comme les plus propices au réemploi.

Au niveau opérationnel, les éco-organismes devront élaborer d'ici au 1^{er} janvier 2023, un plan d'actions dédié au réemploi qui devra être présenté devant leurs comités des parties prenantes. Ce plan d'action devra préciser les familles de produits à plus haut potentiel de réemploi et les modalités de soutien à destination des acteurs du réemploi. Une étude sur la déconstruction sélective est également prévue dans les trois premières années de l'agrément.

Enfin, le projet de cahier des charges précise que les acteurs du réemploi bénéficieront de la reprise gratuite des PMCB non réemployés. Les points de reprise de leurs côtés pourront être soutenus dans le cadre de leur contrat type, pour la mise en place d'une zone de réemploi. Les flux captés dans ces zones pourront être mis à disposition des acteurs du réemploi.



Alimentation

REVUE DE PRESSE :

Lors de ce dernier trimestre les actualités de la filière alimentaire sont nombreuses. Trois principaux sujets impactent les entreprises d'insertion.



Au 1er janvier 2022, le ministère de l'Agriculture compte 330 projets alimentaires territoriaux (PAT). Ces derniers ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Leur développement a notamment été soutenu par le plan de relance

Référence : [Le RnPAT fait un retour 1 an après les financements sur les avancées aux nationales.](#)



Tournons-nous vers un acteur clés de la distribution en circuit court : la légumerie ! Pour les acteurs de la restauration collective, s'approvisionner avec des produits locaux de qualité est parfois un casse-tête. Les cuisines recherchent des légumes prêts à l'emploi, c'est pourquoi les légumeries sont des acteurs clés des territoires. Pour en savoir plus voici un [guide pratique sur la création d'une légumerie en insertion.](#)

Du côté du secteur hébergement-restauration, avec un peu de recul sur la crise sanitaire, [une étude de la Dares](#) décrypte l'évolution des effectifs entre février 2020 et février 2021.



Mobilité, transport et logistique

Article : [La complémentarité des mobilités expérimentée par les collectivités territoriales](#)

L'action des collectivités est devenue décisive pour réussir collectivement les mobilités de demain. Les territoires, à différentes échelles, s'emparent du sujet des déplacements des personnes afin de favoriser les façons de se déplacer les plus neutres possibles pour les espaces. La mise en place des ZFE (zones à faible émissions) dans plus de 200 métropoles est un exemple de ces nouvelles politiques publiques qui imposent de nouveaux modes de régulation par les collectivités.

Ce sont ces mêmes acteurs publics qui mobiliseront demain des entreprises pour proposer des services innovants aux habitants des territoires : utilisation des infrastructures, gestion des déplacements, maintenance, médiation sociale, aménagement du territoire...

Nous vous présentons dans ce numéro de l'Essentiel Filières différentes initiatives de collectivités, qui peuvent susciter le développement de nouvelles activités pour des acteurs de la vie économique, tels que les entreprises d'insertion.

La [métropole lilloise a déployé ces derniers mois Déplac'O vélo](#), une solution de mobilité douce qui permet l'installation de places de stationnement pour les vélos. Cette initiative a reposé sur un

évènement rassemblant des acteurs de l'ESS, facilitateurs et communes, et une volonté de prendre de la distance par rapport aux traditionnels marchés réservés. La métropole a permis de concrétiser le déploiement de la plateforme et des différentes fonctionnalités, son achat via un « marché public innovant » et sa mise à disposition aux communes adhérentes.

La métropole lyonnaise a quant à elle monté une [structure de coopération tournée vers les mobilités](#) des personnes et rassemblant les autorités organisatrices de transport. L'objectif du plan d'action est de faire face aux défis majeurs en matière de mobilité, et de s'adapter aux mutations des usages et services. Lyon fait le pari d'encourager et de gérer « l'intermodalité du quotidien », en renforçant ainsi les complémentarités entre les offres de transport, en maîtrisant le stationnement dans les pôles d'échanges et gares, en développant les modes actifs (vélos et trottinettes), et en répartissant les usagers entre gares et niveaux de desserte. La Métropole de Lyon a également lancé cette année [FreeVélo'v](#), un service de prêt de vélo reconditionnés à destination des jeunes boursiers ou en parcours d'insertion. De nombreux ateliers locaux sont devenus des opérateurs de ce service, en partenariat avec [Vélogik](#), et sont amenés à démonter des vélos recyclés, pour ensuite les confier au reconditionnement, customisation et distribution. Ce nouveau projet favorise la mobilité douce, les coopérations et la création d'emplois.

Ces nouveaux services déployés par les collectivités territoriales en vue d'organiser les mobilités, et les opportunités sous-jacentes pour les entreprises d'insertion, **seront le sujet de notre prochain webinaire #3 de la filière mobilité.**



Si ce sujet vous intéresse, nous vous invitons à découvrir une ressource de France Stratégie, qui a également organisé un webinaire riche en informations ([replay ici](#)).

Le cabinet Auxilia a également réalisé une étude pour le Laboratoire de la Mobilité Inclusive afin de faire l'observation, sur le terrain, de la conjonction entre durabilité des mobilités et inclusion sociale. Vous trouverez [ici](#) la synthèse de cette étude.

Début 2022, de nombreux articles de presse ont évoqué les forts besoins en recrutement du secteur transport/logistique et présenté des pratiques innovantes pour résoudre ces tensions sur l'emploi.

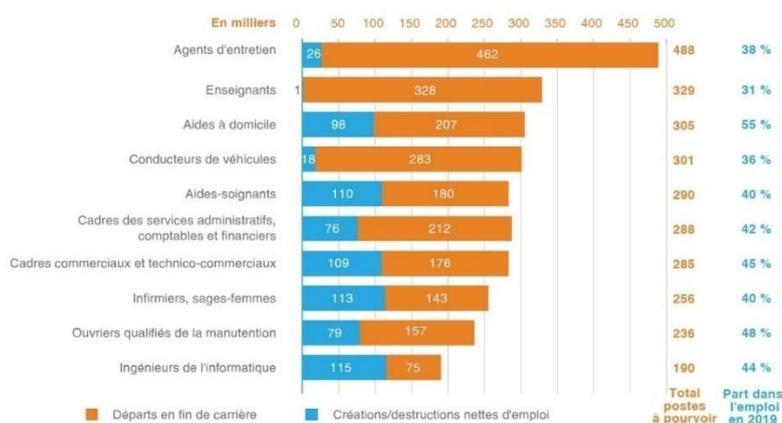
Avec la multiplication des flux de distribution et la multiplicité des canaux d'acheminement utilisés, le secteur de la logistique et du transport fonctionne à plein régime. La livraison par drones étant encore loin, le secteur est aujourd'hui à la recherche de plusieurs milliers d'employés pour gérer, stocker et livrer des marchandises.

Selon le rapport **#métiers2030** de [France Stratégie](#) et de la [Dares](#), la filière compte 2 des 10 métiers avec le plus de postes à pourvoir entre 2019 et 2030 : 300 000 conducteurs de véhicules et 230 000 ouvriers qualifiés de la manutention. Retrouvez un [résumé de l'étude](#), des infographies et chiffres clés.

En réponse à ces pénuries de salariés, les solutions envisagées sont multiples : [l'automatisation des entrepôts](#) (solution limitée car elle ne peut pas répondre à la demande qui s'intensifie), une revalorisation des salaires et des conditions de travail due à la pression concurrentielle, comme c'est le cas fin 2021 pour la branche du transport routier (voir cet [article d'Usine Nouvelle](#) qui présente les ambitions du gouvernement sur ce sujet), attirer la jeune génération de salariés (cf le programme emploi lancé par Renault), ou encore le recrutement d'employés dans d'autres industries en berne.

Face à ces défis de recrutement, la plateforme France Logistique, créée en 2020, présentée dans [cet article des Echos](#), se veut l'interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics.

Les métiers comptant le plus de postes à pourvoir dans le scénario de référence entre 2019 et 2030



Lecture : entre 2019 et 2030, 490 000 postes seraient à pourvoir chez les agents d'entretien, dont 460 000 dus aux départs en fin de carrière et 30 000 aux créations nettes d'emplois.

MÉTIER
2030



Numérique

REVUE DE PRESSE

Le numérique est un secteur qui connaît des changements importants et rapides. Zoom sur quelques actualités du secteur.

Les recrutements dans le secteur du numérique s'annoncent difficiles : la pénurie de talents laisse supposer une rencontre manquée entre les entreprises et les talents des quartiers prioritaires et des zones rurales. Le conseil national du numérique s'était déjà emparé de la question en 2020 dans son rapport : [faire du numérique un accélérateur de diversité](#).



Du côté de la transformation numérique, la France est à la traîne... ! La commission européenne a fait [un bilan du progrès des Etats dans le domaine du numérique](#) et classe la France à la 15ème place sur les 27 pays européens.

Pour approfondir deux enjeux majeurs du numérique aujourd'hui :

La réduction des impacts environnementaux des produits et services du secteur. [Un manifeste à été créé par Planet Tech'Care](#) pour pousser à l'engagement des acteurs dans les métiers du numérique.

La France prend la présidence de l'Union européenne et décide de faire de la [souveraineté numérique un enjeu majeur](#) avec la mise en avant de quatre piliers : l'innovation, la sécurité, les régulations et l'ouverture.



Propreté

REVUE DE PRESSE : DES PETITS PAS VERS LA FIN DE L'INVISIBILISATION DES SALARIES

Ces deux dernières années, de nombreux articles ont permis à des entreprises de nettoyage de rendre plus visible leur secteur et d'espérer, de la part des consommateurs, une prise de conscience de l'importance des prestations de nettoyage, directement corrélées à la sécurité et à la santé.

Ces derniers mois, ce sont deux sorties au cinéma qui ont fait parler de la propreté, de son image et des difficultés du métier. Fin 2021 est sorti le [road movie « Debout les femmes »](#), réalisé par Gilles Perret et François Ruffin. Il met en lumière les femmes qui s'occupent des plus fragiles et de la propreté des locaux. Ils présentent leurs combats, entre colère et espoir, pour une meilleure reconnaissance de leurs statuts et une augmentation de leurs revenus.

Le film « Ouistreham » d'Emmanuel Carrère raconte quant à lui l'immersion d'une journaliste au sein d'une équipe de femmes responsables de l'entretien des ferries.

Cette actualité influence la perception du métier de la propreté et renvoie directement les acheteurs

de prestations de propreté face à leurs prises de décision (« [Le secteur de la propreté sous les feux de la rampe](#) », Challenges, février 2022).

[La FEP a choisi de mettre à disposition de nombreux éléments](#) (clauses, élaboration d'appels d'offres, mise en place d'un marché en consultation...) afin d'accompagner les acheteurs dans l'analyse de leurs attentes pour une prise de décision plus responsable. Désormais, l'intervention visible de l'agent est perçue dans certaines entreprises comme rassurante : la prestation peut être réalisée en journée pendant les horaires de bureaux, l'utilisation de certains produits est davantage crainte...

Le résultat de ces inflexions récentes est l'engagement de différentes entreprises clientes, qui sortent d'une logique au « mètre carré » et achètent des prestations de propreté en prenant en compte de nouvelles variables, comme le présentent les deux articles suivants. [La société Elior](#), l'un des leaders du secteur, compte sur l'achat de services plus élaborés par ses clients : l'installation de capteurs de mesure de la qualité de l'air. [Le siège de l'entreprise Legallais](#), près de Caen, a banni les horaires décalés du nettoyage dans ses bureaux, améliorant nettement les conditions de travail des agents d'entretien. Ce sont d'ailleurs les locaux de cette entreprise qui ont servi de décor au film Ouistreham.



Services aux entreprises

REVUE DE PRESSE : Les entreprises misent sur le facility management

Du côté des services aux entreprises, la presse spécialisée a largement abordé le multiservices et l'externalisation à un prestataire. La crise sanitaire a révélé le rôle essentiel des entreprises de facility management auprès de leurs clients, en permettant la continuité de leurs activités. Elles sont désormais appelées à faire preuve d'encore plus d'agilité, comme en témoigne le groupe danois ISS dans [cet article de Forbes](#).

Aujourd'hui, les entreprises de facility management ont la conviction que l'environnement du travail sera hybride, mêlant télétravail et retour au bureau. Ce nouveau modèle conduit les prestataires à adapter leurs services, par exemple en livrant des repas aux salariés en télétravail.

Les entreprises de facility management doivent également repenser leurs modes d'intervention : entretenir plus d'espaces collaboratifs, rendre visible la prestation de propreté en journée pour recréer de la confiance et donner envie de revenir au bureau (cf notre revue de presse sur la filière propreté). Les collaborateurs des entreprises de services sont davantage reconnus et identifiés par les clients.

Les entreprises de facility management sont d'autre part, attendues sur [la transparence des prestations](#), comme en témoigne l'entreprise Les Bons Artisans dans cet article du groupe Ecomedia. Le reporting de l'activité est indispensable pour ne pas considérer la délégation des services généraux à un prestataire comme un « problème » qu'il n'y a plus à gérer, et ce afin que le client reste impliqué dans tous les aspects fonctionnels de son entreprise et reste le décisionnaire numéro un sur toutes les situations.

Plus que des exécutants, les salariés du facility management sont des partenaires de la réussite des entreprises, en proposant des services réellement adaptés aux besoins identifiés. C'est cette proposition de services, l'agilité et la réactivité qui font historiquement les forces des entreprises d'insertion. Découvrez sur The Agility Effect le [portrait de l'entreprise d'insertion TIM](#), la « joint-venture sociale » initiée en 2019 par Vinci Energies et le groupe Vitamine T, dans lequel l'expertise métier est mise en lumière.

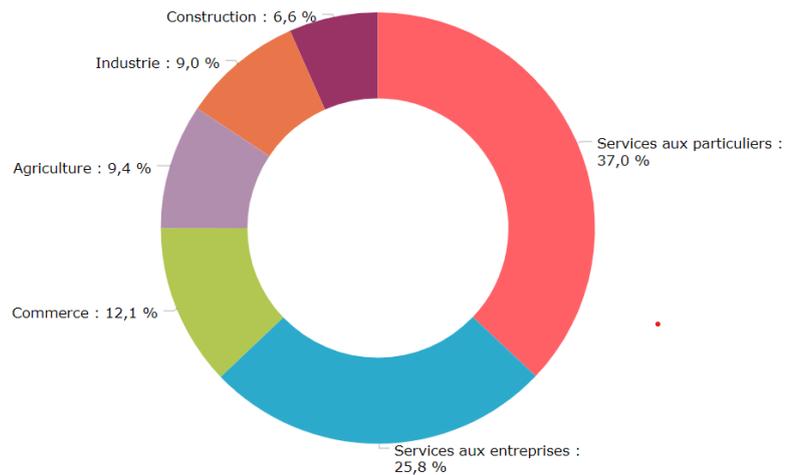


Service à la personne

DES METIERS A LA FOIS LES PLUS RECHERCHES ET LES PLUS DIFFICILES A POURVOIR

Responsables d'entreprises, ministères et prescripteurs convergent pour souligner les difficultés croissantes de recrutement au sein du secteur des services à la personne. Selon une enquête de Pôle Emploi, en 2021, le taux de difficulté pour recruter une aide à domicile et une aide-ménagère est de 77,3%, chiffre qui place les services à la personne comme l'un des métiers les plus difficiles à recruter. On compte ainsi plus de 83 000 offres de recrutement en aide à domicile et aides ménagères sur toute la France.

Une ambivalence a été mise en avant par une étude de l'Unedic sur les allocataires indemnisés par l'assurance chômage en 2019. Celle-ci passe au crible les profils et les parcours des demandeurs d'emplois. Il apparaît que le secteur le plus recherché par les demandeurs d'emploi est celui des services à la personne (vivier de 494 000 candidats potentiels à un emploi dans la filière). Il est difficile d'expliquer la différence entre ce vivier et l'embauche



Enquête BMO - Pôle emploi Copyright 2022 ©

effective. Toutefois plusieurs facteurs apparaissent : localisation des emplois, désistement des candidats lorsqu'ils découvrent les difficultés de ces métiers, rémunérations peu attractives au regard d'autres secteurs...

Depuis le 1er octobre 2021, les salaires des employés du secteur associatif (de l'aide de l'accompagnement à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)) augmentent de 13 % à 15 % en moyenne. Cette revalorisation a été négociée par les partenaires sociaux (fédération d'employeurs et organisation syndicales) et doit faciliter les évolutions de carrière au sein de la branche et pallier la tension sur ces postes. Concrètement elle dépend de différents critères : les diplômes, l'ancienneté, les contraintes d'activité et le niveau de complexité et de responsabilité des fonctions. Par exemple : un salarié de catégorie A (soit le plus faible échelon) qui touche aujourd'hui le SMIC, sera augmenté de 2,2%. Mais avec dix ans d'ancienneté, le même salarié (aujourd'hui également au SMIC), sera augmenté de 13,6%.

Il est important de préciser que cette revalorisation ne concerne que les salariés de l'aide à domicile du secteur associatif et ne s'applique donc pas aux aides à domicile employés dans le secteur privé commercial. Au global, 210 000 salariés sont concernés. D'après Thierry d'Aboville, le secrétaire général de l'ADMR, le principal réseau associatif d'aide à domicile : « C'est un message très fort adressé aux salariés, la revalorisation pouvant améliorer l'attractivité du secteur et lui donner de nouvelles perspectives ».

Sources :

[Rapport pôle emploi](#), [Statistiques pôle emploi](#), [FédéSap les emplois des aides à domicile](#), [Service public](#), [Europe1 : hausse historique des salaires des aides à domicile](#)

REVUE DE PRESSE

Comme décrypté dans l'article précédent, le sujet brûlant dans les médias spécialisés pour le service à la personne est bien celui des tensions de recrutement (et ce depuis 2019). On observe tout de même une [augmentation de la masse salariale nette de l'emploi à domicile de 2,5%](#) depuis la hausse du taux de salaire horaire.

Les questions salariales ont été à l'ordre du jour dans le cadre du Segur de la santé. Un accord a été trouvé concernant les acteurs associatifs et publics mais [les entreprises d'aides à domicile du privé restent oubliées](#). Les employeurs de la branche privée se disent pourtant prêts à signer un accord avec les partenaires sociaux pour s'aligner sur leurs homologues publics à condition que l'Etat s'engage à prendre en charge la revalorisation.



Les nombreuses problématiques du secteur sont donc loin d'être réglées et un manque de communication autour du secteur se fait toujours ressentir.

La Fédésap, [fédération des services à la personne](#), a interpellé les candidats à l'élection présidentielle sur trois grandes orientations qui visent à la création nette de 550 000 emplois. [Autre sujet brûlant de la filière : la réforme du grand âge](#). Les fédérations et associations du secteur appellent le Président de la République à mettre en œuvre la réforme à travers une loi dès sa prise de fonction.

FICHES DE DECRYPTAGE – Publication de deux fiches de décryptage pour les filières Services aux entreprises

Deux nouvelles fiches de décryptage, sur les services multiples de proximité et la sous-traitance industrielle, viennent de paraître.

Ces fiches, à destination des adhérents, délégués régionaux et porteurs de projet, constituent un outil pour mieux comprendre les différents enjeux dans ces deux filières.

Rédigées grâce à divers entretiens avec des entreprises d'insertion, elles offrent un premier niveau de décryptage (des tendances, des chiffres clés, une cartographie des acteurs de l'écosystème et des exemples d'initiatives).

Vous pouvez consulter ces deux nouvelles fiches, disponibles dans la [partie Ressources du site intranet](#).



Recueil de FICHES INITIATIVES

L'équipe filières de la fédération est heureuse de vous présenter une nouvelle série de supports qui présentent différentes initiatives innovantes et inspirantes portées par des entreprises adhérentes.

Ces fiches synthétiques présentent des projets, leurs mises en œuvre, les clés du succès, les points de vigilance ainsi qu'une bibliographie pour aller plus loin. Vous trouverez la publication de ce recueil [sur ce lien](#).

En savoir + :

g.labbe@lesentreprisesdinsertion.org / 01 53 27 34 89

m.benoist@lesentreprisesdinsertion.org / 06 71 18 95 19

l.achddou@lesentreprisesdinsertion.org / 06 19 80 45 37

